Décision 21-DCC-45 du 19 mars 2021

relative à la création d'un établissement publique portuaire unique regroupant le Grand Port Maritime du Havre, le Grand Port Maritime de Rouen et le Port Autonome de Paris

Posted on: 22 mars 2021 | Secteurs :

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	Grand Port Maritime du Havre, Grand Port Maritime de Rouen et Port Autonome de Paris
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Établissement publique portuaire unique

Lire

le texte intégral de la décision
144.67 Ko